Ottoman. La Turquie réforme ses lois commerciales sur le modèle des lois françaises; elle discipline ses armées, en multiplie le nombre, développe son éducation par la création non interrompue de nouvelles écoles, et l'adoption des méthodes les plus accréditées en Europe. Les Arméniens schismatiques et les Grecs sapent l'influence de leurs patriarches, en les réduisant à une administration purement spirituelle. Ils les font même déposer pour des raisons telles que : de ne pas vouloir enterrer une femme couverte d'un drap mortuaire, ce qui est défendu par les canons grecs, ou bien, de ne pas se prêter au développement de l'éducation de la jeunesse, autant que le souhaite la nation arménienne. Le patriarcat catholique de Jérusalem est opposé en face du patriarcat schismatique de la même ville. On avise aussi, dit-on, au moyen d'éclipser de la même manière le patriarche œcuménique de la nouvelle Rome. Le schisme phothien devient de plus en plus en horreur aux Moldo-Valaques, aux Bulgares et aux Serbes, dont un évêque vient de se croire le droit d'être lui aussi *patriarche*. Qui met en activité tant d'éléments divers ? Ne serait-ce pas qu'au centre de l'Islamisme et du plus malheureux de tous les schismes, la miséricorde de Dieu prend ici les proportions que sa justice prend ailleurs ?

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 20 MARS 1849.

POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.

Ce n'est pas sans émotions que nous entreprenons aujourd'hui, vis-à-vis le journal l'*Avenir* la question du pouvoir temporel du Souverain-Pontife de l'Eglise catholique. D'une part, nous sommes plein de joie d'avoir à mettre notre plume au service d'une cause si belle et si digne de défense ; mais, d'une autre part, il nous peine à être obligé d'en venir à cette défense contre des catholiques, des Canadiens-Français. Jusqu'ici, notre peuple a été renommé pour son respect envers l'église, envers le Souverain-Pontife, envers les évêques et les prêtres ; nous espérons que la Providence dans sa bonté ne permettra pas que ce respect diminue et que la foi s'éteigne au cœur de nos compatriotes. Quant à ceux contre qui nous commençons ces articles, nous n'espérons pas les ramener à de meilleurs sentiments ; car ils semblent s'attribuer une sorte d'infaillibilité. Nous leur dirons seulement : Messieurs, souvenez-vous bien que le langage que vous tenez-là, vous ne le tiendrez pas toujours. Aujourd'hui, vous êtes peut-être mus par des sentiments d'avancement personnel, peut-être êtes-vous sous une *haute influence* qui elle même a été sous une *plus haute influence* encore, peut-être enfin n'êtes-vous que pénétrés d'un esprit destructeur et anti-religieux : dans tous les cas, vos paroles prouvent que vous êtes cet *esprit de domination*, qui, comme le dit Lacordaire, *ne saurait supporter la liberté dont peut jouir l'Eglise* ; vous êtes cet *esprit de licence*, qui, selon le même orateur, *a horreur de la vérité, de la grâce et de la vertu dont l'Eglise est l'infaillible apôtre et l'héroïque soutien*. C'est là un *esprit* mauvais il est vrai, mais seulement de transition. C'est le désir de vous faire un nom (eh ! quel nom !) qui vous engage à déverser l'injure sur le Souverain-Pontife de l'Eglise catholique. Mais il viendra un temps, *tôt ou tard*, où vous regretterez amèrement vos paroles démagogiques et anti-religieuses. L'histoire est là pour nous appuyer ; on verra plus tard si nous nous trompions.

La lecture attentive de l'article de l'*Avenir*, du 14 du courant, nous a fait sentir de plus en plus combien es facile la tâche de ceux qui attaquent, mais combien est ardue la tâche de ceux qui défendent les bons principes, la vérité en un mot. Il coûte peu en effet de dire que la souveraineté temporelle du Pape est inutile, même nuisible ; comme il a coûté peu à M. Proudhon de dire : " La propriété c'est le vol, Dieu c'est le mal." Pour répondre à de semblables avancés, on ne peut pas se contenter de prendre le contre-pied, et de dire à son tour : " La souveraineté temporelle du Pape est utile, et n'est pas nuisible ; la propriété ce n'est pas le vol ; Dieu ce n'est pas le mal." Ces négations ne peuvent suffire, il faut prouver ses avancés, et le faire bien.

Cette réflexion nous engage à ne traiter d'abord que la question de la souveraineté temporelle du Pape. Nous montrerons dans un article subséquent quels sont sur ce sujet les principes avoués par l'*Avenir* : après quoi, nous traiterons, s'il y a lieu, quelques-unes des questions qui se rattachent à celle-là, et qui, sous la plume de MM. de l'*Avenir*, ont été défigurées et présentées sous un faux point de vue.

Un écrivain éminent de la France, en présence des troubles de Rome et de la retraite de Pie IX à Gaëte, laissait tomber au mois de décembre dernier, sur le sujet de la souveraineté temporelle du Pape, des paroles trop belles et trop vraies pour que nous ne les recueillons point. Il traîtera ainsi lui-même, beaucoup mieux que nous n'eussions pu le faire, cette intéressante question. Quant à nous, nous devons déclarer que nous acceptons comme nôtres toutes et chacune des paroles qui vont suivre. Elles s'appliquent on ne peut mieux aux auteurs de l'article que nous combattons. L'écrivain dit en effet :

" La *témérité*, l'*ignorance*, l'*irréflexion*, la *faiblesse*, laissent entendre depuis quelques jours et propagent misérablement des paroles étranges sur la souveraineté temporelle du Pape. D'honnêtes gens s'en affligent pieusement, en gémissent peut-être avec tristesse, mais les écoutent toutefois sans trop de scandale. De *grands esprits*, qui ont tout prévu, et qui ne s'étonnent de rien ; qui ont rêvé d'ailleurs, dans un beau zèle pour l'avenir, des progrès inconnus au Christianisme passé ; voient peut-être dans les malheurs et l'abaissement temporel de la Papauté un horizon magnifique s'ouvrant aux transformations sociales de l'Europe et du monde ; et si ces nouveautés semblent en apparence menacer l'Eglise, ils savent, eux, ils croient savoir que ce progrès tournerait infailliblement à la plus grande gloire de Dieu et au très-grand bien des âmes. Qu'on nous pardonne ce langage : mais nous voyons là une fatale aberration d'esprit et un péril sérieux. Comme les tempêtes agitent la cime des arbres et les dépouillent, les révolutions ébranlent aussi les têtes humaines ; souvent les plus fortes ne résistent pas à ces violentes secousses, et le mouvement qui les pousse trouble étrangement quelquefois leurs idées et leurs convictions jusque-là les mieux établies. Nous croyons donc utile de rappeler, les vrais principes sur la question de la souveraineté temporelle du Pape, et d'étudier, malgré les émotions religieuses et politiques du moment, les desseins providentiels de Dieu sur le gouvernement temporel du Saint-Siége.

" Pendant trois siècles, suspendue entre le ciel et la terre, sans aucun appui humain, ne tenant à rien en ce monde, couronnée du triple diadème de l'apostolat, de la charité et du sacrifice, l'Eglise romaine envoya tous ses premiers Pontifes à la confession du sang, et pas un d'eux ne refusa ce témoignage à son ministère et à son siége. Mais après que par cette longue et terrible expérience Dieu eut bien montré au monde que son Eglise n'avait ni peur, ni besoin des hommes, il prit une autre voie, et voulut que l'Eglise romaine reçût du gouvernement de sa Providence, avec une souveraineté humaine, comme une sorte de garantie temporelle et de sécurité extérieure au milieu des agitations de la terre.

" De même qu'il ne choisit qu'une fois des bateliers pour en faire des apôtres : qu'il n'y eût qu'une seule Pentecôte où l'esprit de Dieu répandit le don gratuit des langues ; et que, depuis, les ministres de la religion doivent étudier sérieusement, travailler avec effort à devenir des saints, et mettre au service de l'Eglise une science acquise et une vertu laborieuse ; de même après avoir voulu que trente-trois Papes n'eussent d'autre demeure, durant trois siècles, que les catacombes, et d'autre trône que l'échafaud ; il lui a plû enfin que le chef de son Eglise, que le Pasteur des pasteurs, que le prince de tous les Evêques du monde catholique, eût une maison tranquille à Rome, au centre de l'Europe, pour y abriter sa couronne spirituelle ; un autel indépendant à Saint-Pierre pour y offrir le sacrifice éternel, et un siége au Vatican pour y prononcer les oracles de la vérité : il voulut que la Souveraineté spirituelle, qui commande à trois cent millions d'hommes, et règne par la foi sur toutes ces consciences, eût une puissance temporelle, assez modeste pour ne point inspirer d'ombrage aux grandes ambitions humaines, et suffisante aussi pour assurer une indépendance nécessaire au Juge suprême de tant d'hommes, de tant d'intérêts, de tant de pays divers, nécessaire en un mot à la liberté du guide universel des âmes. Il voulut, non-seulement depuis Charlemagne, mais en quelque sorte depuis Constantin, que ce moyen humain servît à l'accomplissement et à la perpétuation de son œuvre divine.

" Certes nous n'avions pas besoin de cet établissement temporel de la Papauté, nous, disciples de l'Evangile et enfans de l'Eglise, pour croire à l'Eglise catholique, apostolique, romaine ! Et si les Romains, ce peuple si cher à saint Pierre et à saint Paul, si les Romains déjà tombés dans l'anarchie, venaient, ce qu'à Dieu ne plaise, à tomber dans l'infidélité, le Successeur de saint Pierre, devenu Evêque de Rome *in partibus infidelium*, serait toujours le Chef de l'Eglise universelle. Il pourrait traverser les mers, et, l'Evangile d'une main, les Constitutions de l'Eglise de l'autre, transporter ses pénates sacrés dans une ville ou dans un désert du Nouveau-Monde. L'Eglise voyagerait, abonderait, s'arrêterait avec lui, et nous serions toujours avec saint Ambroise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*. Comme le soleil, immobile au firmament, cette homme pourrait paraître changer de place sur la terre : mais, immuable sur sa base divine, il rayonnerait toujours sur le monde entier : de tous les points de la terre le monde moral aurait toujours les yeux tournés vers lui et il pourrait dire avec le plus impérissable de ses traits :

"Rome n'est plus dans Rome : elle est toute où je suis."

" En vérité, nous sommes consternés de ce qu'on entend dire quelquefois : consternés, non pour l'Eglise romaine, non pour l'Eglise catholique l'Eglise catholique-romaine a vieilli dans les combats ; rien ne l'étonne : persécutions, chaînes, trahisons, nouveautés tout tombe autour d'elle, et l'Eglise regarde impassible ces flots émus se briser à ses pieds. Ce ne sera donc rien de nouveau ne sera pour elle qu'une victoire de plus. Mais nous sommes consternés pour les âmes qui se perdent ; pour la faiblesse des esprits qui s'aveuglent ; pour les illusions, pour l'égoïsme, pour la présomption de certains hommes qui s'égarent. *Aventuriers chevaleresques de la foi*, ils prendraient *bravement* leur parti de voir la souveraineté temporelle du Pape anéantie ! *Ils verraient dans son anéantissement un rajeunissement de l'Eglise* ! Un culte dépouillé, des calices de verre, des prêtres à la mendicité, le Vicaire de Jésus-Christ n'ayant pas où abriter sa tête et rentrant dans l'antique nuit des Catacombes, toutes ces choses leur paraissent magnifiques et font vibrer la joie dans ces *âmes sublimes* ! Eh bien, moi, je suis plus vulgaire : et quoique je proclame avec joie que c'est une croix de bois qui a sauvé et qui sauvera toujours le monde, *je crois beaucoup moins expédient pour l'Eglise de reculer de quinze siècles*, de revenir sur ses pas, de recommencer à naître, que de suivre, dans la voie où Dieu l'a lancée, la marche qu'il lui trace, et de se servir des conquêtes temporelles que la Providence lui a faites pour continuer ses conquêtes spirituelles. Je crois que, dans les œuvres de Dieu, il est plus sage d'étudier sa conduite et ses desseins pour s'y conformer humblement, que de lui faire une règle de nos rêveries, si brillantes qu'elles soient, et de façonner sa sagesse à notre guise. C'est surtout *quand il s'agit des intérêts de l'Eglise, qu'il faut se garder du danger des illusions romanesques* ; et je pense, quant à moi, que dans le dessein manifesté de Dieu, la liberté de conscience et l'indépendance de la vérité catholique furent providentiellement unis à la liberté et à l'indépendance temporelle du Saint-Siége. Bonaparte lui-même fut obligé d'en convenir à la voix d'un prêtre respecté : l'héritier de son nom, s'en souviendra, je l'espère, comme il nous l'a promis. Bien avant eux, Bossuet l'avait déclaré ; la République française, l'Angleterre protestante, comme la catholique Espagne, l'avouent, le proclament en ce moment ; l'autocrate schismatique de toutes les Russies est venu naguère rendre hommage à cette vérité dans la personne du vénérable Grégoire XVI ; et le sultan lui-même envoie aujourd'hui des ambassadeurs à la Papauté. Que dire donc de la *témérité* qui contesterait à la souveraineté temporelle du Pape des droits consacrés par les desseins de la Providence, et reconnus par de tels hommages sur la terre ?

" Oui, il faut, pour la sécurité de l'Eglise et pour la nôtre, que LE PAPE SOIT LIBRE ET INDÉPENDANT ; Il faut que cette indépendance soit SOUVERAINE ; Il faut que le Pape soit libre, ET QU'IL LE PARAISSE ; Il faut que le Pape soit libre et indépendant, AU-DEDANS COMME AU-DEHORS.

" Oui, cette noble tête, couronnée de la tiare sacrée, ne doit être courbée sous le joug d'aucune puissance étrangère. Le Pape, c'est notre Père et notre Roi, par la conscience et par la foi ; sa liberté, c'est donc la nôtre, et d'aucune des parties de l'univers, les regards de la grande famille catholique, de cette Eglise rachetée par le sacrifice de la croix, et conquise à la glorieuse liberté des enfants de Dieu par le sang de Jésus-Christ, ne doivent jamais voir indignement captif et enchaîné l'interprète auguste de la loi de Dieu, le guide suprême des consciences, le Souverain des âmes. Toutes les âmes en souffriraient ; la foi, les lois morales, tous les intérêts les plus sacrés seraient captifs avec lui. Comme le disait naguère éloquemment, à la tribune de l'Assemblée nationale, celui qu'on voit toujours le premier sur la brèche au jour du péril, M. de Montalembert : " La liberté religieuse des catho- " liques a pour condition, *sine qua non*, la liberté du " Pape ; car, si le Pape, juge suprême, tribunal en der- " nier ressort, organe vivant de la loi des catholiques, " n'est pas libre, nous cessons de l'être. Nous avons " donc le droit de demander à la puissance publique, au " gouvernement qui nous représente et que nous " avons constitué, de nous garantir à la fois et notre li- " berté personnelle en fait de religion, et la liberté de " celui qui est pour nous la religion vivante." C'est à ce point de vue que la souveraineté temporelle du Pape n'est pas seulement une institution italienne, mais, comme le prononçait à l'Assemblée nationale un Italien lui-même, la souveraineté du Pape *est une institution européenne, universelle, c'est une institution catholique en un mot*, et en ce sens, comme l'écrivait l'ambassadeur de France : " Rome n'appartient pas exclusivement aux Romains ;" ou, mieux encore, comme le disait autre fois, dans son langage expressif, l'illustre Archevêque de Cambrai : " Rome, c'est la commune patrie de tous les chrétiens ; tous sont concitoyens de Rome ; tout catholique est Romain." C'est pour cela,—qu'on le remarque bien, on chercherait vainement une autre cause ;—oui, c'est pour cela que l'injure faite à la souveraineté temporelle du Pape émeut en ce moment le monde entier, blesse au cœur toutes les nations catholiques, et nous fait pousser à tous un cri de douleur et d'effroi.

" Mais pour être vraie, pour être sûre, la liberté du Pape doit être *souveraine*. *Le Pape ne peut être le sujet d'aucun monarque particulier ; car nous pourrions craindre tous de l'être avec lui*. Il lui faut une souveraineté indépendante. Les hommes les moins favorables à l'autorité temporelle du Saint-Siége, ceux-là même chez qui des préjugés déplorables avaient obscurci la droiture naturelle et la pureté des lumières de la Foi, ont rendu hommage à cette vérité. Je ne veux pas prolonger en ce moment des aveux des protestans sur ce point. Je me bornerai à citer ici une simple parole du président Hainaut : elle est d'un bon sens qui saisit : " *Le Pape*, " dit-il, *à répondre dans l'univers à tous ceux qui y exer- " cendent, et par conséquent aucun ne doit lui commander.*" (*Tableau chron. de l'Hist. de Fr. R.m., sur la 2e race*, édit. de 1738.) On l'a dit, et nous le répétons après les plus graves auteurs : les Patriarches de Constantinople, jouets avilis des empereurs ariens, monothélites, iconoclastes, sont l'image saisissante de ce qu'deviendrait, ou du moins serait, dans les siècles des siècles, les Papes, ces colonnes inébranlables de la vérité, si Dieu ne les avait pas assurés qu'un perpétuel miracle ; ou plutôt, s'il n'avait tiré des trésors de sa sagesse et de sa puissance, le moyen providentiel, éminemment simple et fort, d'une souveraineté indépendante pour la sécurité de l'Eglise, mieux MAINTENUE de toutes les autres.

" Sans doute, et je n'ai pas besoin de le faire observer, la Vérité, même captive, est toujours la Vérité. La bouche d'or de l'Orient, saint Jean Chrysostome, le disait admirablement : la parole divine est comme le rayon du soleil, rien ne l'arrête, *radius solis vincit non potest*. La Vérité est souveraine dans les prisons Mamertines comme au Vatican : *Pierre est toujours libre dans les fers*, toujours roi dans l'exil. Mais ce miracle qui, *au besoin*, ne manquerait point à l'Eglise, bien n'a pas voulu jusqu'à présent qu'il fût l'ordre *constant* de sa destinée et le *gage ordinaire* de la paix promise à l'Eglise et aux âmes. Ce pourrait être un remède violent et nous entraîner à des maux passagers, à des maux qu'il faudrait guérir, combattre, prévenir ; mais, encore un coup, *les prodiges, nous l'avons déjà dit, ne sont pas l'état régulier et permanent de l'institution divine ici-bas*.

" D'ailleurs il ne suffit pas que le Pape soit libre dans son for intérieur, il faut que sa liberté soit évidente ; il faut qu'aux yeux de tous il *paraisse libre*, qu'on le sache, qu'on le croie, qu'il ne s'élève à cet égard ni un doute, ni un soupçon. Il serait libre au fond de son âme, que s'il paraissait, je ne dis pas opprimé, mais simplement assujéti au joug d'un prince quelconque, de l'Empereur d'Autriche, par exemple, ou de l'Empereur de Russie ; nous en serions blessés, nous en souffririons tous : il ne nous serait plus assez libre. Une défiance naturelle affaiblirait peut-être pour plusieurs, à leur insu, le respect et l'obéissance qui lui sont dûs. Il faut, que son action, sa volonté, ses décrets, sa parole, sa personne sacrée, planent toujours souverainement au-dessus de toutes les influences, de tous les intérêts, de toutes les passions ; et que ni les intérêts contraires, ni les passions irritées ne puissent protester contre lui avec une apparence quelconque de raison. Et qu'on veuille bien entrer ici avec moi dans le fond même le plus intime de cette question, et pénétrer la vraie nature de cette puissance surnaturelle personnifiée dans le Chef de l'Eglise. Cette Puissance, établie pour le bien de tous, n'a jamais rien à décréter qui flatte les intérêts misérables ou les mauvaises passions des hommes ; elle est l'ennemie inflexible de l'égoïsme fatal qui les trouble et les pousse entre eux aux divisions et aux révoltes. Il est donc de son honneur, comme de son devoir, de n'être, de ne paraître jamais suspecte, de s'élever toujours plus haut que toutes les prétentions rivales, que toutes les *préventions jalouses*. Il faut que ni les esprits chagrins qui murmurent, ni les esprits orgueilleux qui s'emportent, ni les esprits faibles qui se troublent, ni les grands esprits qui s'égarent et que le Pape condamne, ni les rois qui oppriment leurs peuples et que le Pape reprend, ni les peuples qui se révoltent et que le Pape avertit ; il faut que nul sur la terre ne puisse jamais suspecter l'autorité, la sincérité, la parfaite indépendance de ses décrets. Or, il se ait justement suspecté, s'il était courbé sous un joug, sous une oppression quelconque ; il n'est pas d'effort, pas de sacrifice qu'il ne dût faire pour arracher son autorité à ce péril ; et j'ai, pour confirmer cette doctrine, l'exemple même et la parole du Pontife immortel qui est en ce moment le spectacle du monde entier, et qui, en fuyant Rome devant l'outrage et la violence, proteste solennellement en ces termes : "Parmi les motifs qui Nous ont déterminé " à cette séparation, celui dont l'importance est la plus " grande, c'est d'avoir LA PLEINE LIBERTÉ DANS L'EXER- " CICE DE LA PUISSANCE SUPRÊME DU SAINT-SIÊGE, EXER- " CICE QUE L'UNIVERS CATHOLIQUE POURRAIT SUPPOSER A " BON DROIT, DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, N'ÊTRE " PLUS LIBRE ENTRE NOS MAINS." Nous n'ajouterons à cette irrécusable témoignage que cette dernière considération politique ; et on comprend que par ce mot nous n'entendons parler que de la politique spirituelle de l'Eglise. Comme elle plane au dessus des passions particulières, de même l'Eglise doit planer au-dessus de ce qu'on peut appeler les passions internationales. Depuis la chute de l'empire romain, comme le remarque Fleury, la chrétienté a été partagée en un grand nombre d'états indépendants les uns des autres ; les uns petits et faibles, les autres grands et forts. Eh bien, il faut que les faibles et les petits, aussi bien que les forts et les grands, soient assurés de la haute impartialité du Père commun, et qu'ils ne puissent le soupçonner de favoriser les uns au préjudice des autres. On sait avec quels tristes et regrettables inconvénients les Papes d'Avignon furent autrefois trop dépendants des rois de France."

Nous nous voyons obligé de remettre à vendredi la quatrième proposition qui va à dire que le Pape doit être indépendant au dedans comme au dehors. Néanmoins nous ne pouvons nous empêcher en finissant d'emprunter encore ces quelques autres paroles du même écrivain elles s'appliquent si bien à la position actuelle et sont après ce qui précède d'une vérité incontestable :

" Nous osons inviter les esprits sérieux, les vrais catholiques, à nous suivre avec quelque attention. Notre zèle s'explique surtout par l'importance du sujet ; mais nous devons bien avouer aussi qu'il y a prise quelque chose de son ardeur dans la disposition de certains esprits. Nous ne voyons pas, sans douleur, cette triste facilité à jeter en proie aux ennemis du catholicisme, dans le vain espoir de les apaiser, les plus chères comme les plus glorieux priviléges de l'Eglise. Croit-on qu'elle sera plus respectée, quand on l'aura réduite à un squelette mutilé, quand on l'aura présentée au monde, dépouillée de toutes ses antiques prérogatives. Ce n'est pas un dogme, dit-on ! Non, la souveraineté temporelle du Pape n'est pas *un dogme* ; mais n'est-elle pas une conséquence temporelle de sa souveraineté spirituelle ? Mais, si elle n'est pas identifiée à la vérité du catholicisme, n'est-elle pas identifiée à la sécurité, à la liberté, à la grandeur du catholicisme ? La vérité est-elle tout, et la sécurité, la grandeur de la vérité elle-même ne sont-elles rien ? Les temples, les cathédrales, les sanctuaires ne sont pas non plus la religion ; mais serait-ce vous dire les temples, les cathédrales et les sanctuaires à de nouveaux iconoclastes, révolutionnaires ou progressistes, sous le prétexte qu'on pourra toujours offrir le divin sacrifice au fond des forêts ou dans le creux des rochers ? Catholiques ! est-ce bien là la prudence, la délicatesse, l'ardeur de notre foi ? Pour moi, fondé sur les preuves que j'ai déjà fournies, et celles que j'ai à donner encore, je ne vois bien clairement jusqu'ici pour le Pape que deux manières d'être complètement indépendant ; l'isolée ne me montre que les prisons Mamertines ou le Vatican ; la persécution avec un perpétuel miracle, ou la liberté sur le trône, selon l'ordre régulier de la Providence : la gloire du martyre ou la royauté libre, indépendante et souveraine."

DE L'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE.

Dans notre feuille du 9 courant, nous avons publié les suggestions faites par le bureau des instituteurs de Québec relativement à la loi d'éducation. Nous n'avons pas alors fait de commentaires à ce sujet afin de donner à nos lecteurs le temps de *digérer* les amendements en contemplation. Aujourd'hui on correspondant nous fait des remarques à ce sujet ; nous les annoncions, et les voyons *en général* conformes à nos propres idées. Nous disons *en général* ; car nous n'aimons pas à voir un corps pendant (contrairement sans doute à toutes ses intentions) se faire contre à nos populations des compétences qu'ils disent *traités avec injustice*, parce qu'on les oblige à instruire leurs enfants. C'est en quelque sorte traiter les préjugés du peuple et *donner un coup d'épaule* à ceux qui s'opposent à la loi d'éducation. Encore une fois, nous soupçons coûtumiers que l'intention de notre correspondant n'est nullement telle que l'indiquent ses paroles, et nous n'appuyons sur ce point que pour nous mettre à l'abri des attaques que l'on pourrait justement diriger contre nous, si nous gardions le silence sur le passage en question.—Cela dit, nous recommandons spécialement à nos législateurs la communication suivante :

Montréal, 14 mars 1849.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le *Melanges Religieux* de vendredi, et l'*Ami de la Religion*, etc. de lundi, ont reproduit sans commentaires une certaine requête des instituteurs du district de Québec. Cette requête me semble contenir des projets d'amendements au bill d'éducation beaucoup trop importants pour qu'on les laisse passer sans mot dire. Agréez donc que je vous communique ici mes pensées et celles de bien d'autres, sur plusieurs des articles qu'elle contient.

Il est demandé par le 1er. article, " qu'un bureau " d'examinateurs composé d'instituteurs etc. soit établi " dans chacune des villes de Montréal et de Québec " pour admettre à la pratique de l'enseignement toute " personne qui voudra embrasser cet état, sans *distinc-* " *tion de sexe ni d'état*." Voilà donc les Ursulines, les sœurs de la Congrégation et les autres communautés enseignantes, obligées de comparaître devant un bureau d'instituteurs, et pour se faire examiner, et peut-être taquiner, par une jalousie de métier. Un pareil état de choses est-il conforme aux égards dûs au sexe, en général, et aux habitudes de timidité et de modestie de nos religieuses, en particulier ? Et puis, ces bureaux d'examinateurs peuvent être plus tard très mal composés ; et le principe que l'on veut introduire aujourd'hui étant une fois admis, il ne sera plus temps de rétrograder. On pourrait peut-être ne pas réclamer contre la suggestion actuelle de messieurs les instituteurs, si les communautés enseignantes ne devaient qu'être privés, par le défaut d'examen, de la paie du gouvernement. Mais c'est bien plus que cela. Comme l'éducation se paie par une contribution *spéciale et forcée*, il s'en suit